



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

INRA

Question écrite n° 31440

Texte de la question

Reponse. - Pour 1988, il est prévu de maintenir le budget de l'INRA à un niveau proche de celui de 1987 : 2 208 millions de francs en dépenses ordinaires et autorisations de programme, contre 2 213 millions de francs en 1987. S'agissant des personnels, il est envisagé la création de seize postes de scientifiques, six postes d'ingénieurs de recherche, quatre postes d'ingénieurs d'études et quatre postes d'assistants ingénieurs, des mesures de transformation d'emploi et un renforcement de la politique de formation par la recherche grâce à l'attribution de bourses de thèses INRA. Concernant, les autorisations de programme, si les crédits affectés au soutien de base des laboratoires sont maintenus en volume (progression de 2,5 p 100), un effort particulier est fait sur les crédits de matériel moyen et mi-lourd qui augmentent de 32,7 p 100, afin notamment de poursuivre l'équipement du centre de biotechnologie de Jouy-en-Josas et la modernisation des équipements des différents laboratoires. Par conséquent, le budget 1988, permettra à l'INRA de poursuivre les recherches, indispensables à la filière agricole et agro-alimentaire, en particulier en matière de biotechnologies et de maîtrise des technologies nouvelles, de recherches d'amont pour les industries agro-alimentaires et de modernisation de l'approche des recherches agricoles.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour 1988, il est prévu de maintenir le budget de l'INRA à un niveau proche de celui de 1987 : 2 208 millions de francs en dépenses ordinaires et autorisations de programme, contre 2 213 millions de francs en 1987. S'agissant des personnels, il est envisagé la création de seize postes de scientifiques, six postes d'ingénieurs de recherche, quatre postes d'ingénieurs d'études et quatre postes d'assistants ingénieurs, des mesures de transformation d'emploi et un renforcement de la politique de formation par la recherche grâce à l'attribution de bourses de thèses INRA. Concernant, les autorisations de programme, si les crédits affectés au soutien de base des laboratoires sont maintenus en volume (progression de 2,5 p 100), un effort particulier est fait sur les crédits de matériel moyen et mi-lourd qui augmentent de 32,7 p 100, afin notamment de poursuivre l'équipement du centre de biotechnologie de Jouy-en-Josas et la modernisation des équipements des différents laboratoires. Par conséquent, le budget 1988, permettra à l'INRA de poursuivre les recherches, indispensables à la filière agricole et agro-alimentaire, en particulier en matière de biotechnologies et de maîtrise des technologies nouvelles, de recherches d'amont pour les industries agro-alimentaires et de modernisation de l'approche des recherches agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31440

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1987, page 5726

Réponse publiée le : 8 février 1988, page 563